



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **11 juin 2020**Compte rendu affiché le **17 juin 2020**Date de convocation du conseil municipal le **5 juin 2020**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE

Objet :

Budget du planétarium - Budget primitif 2020

V_DEL_200611_15

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Eliane DA COSTA à Christine BERTIN
Virginie COMTE à Matthieu FISCHER
Jean-Michel DIDION à Stéphane BERTIN
Pierre BARNEOUD à Kaoutar DAHOUM
Batoul HACHANI à Ahmed CHEKHAB
Nawelle CHHIB à Nordine GASMI
Christiane PERRET FEIBEL à Hélène GEOFFROY**

Membres absents :

Yvette JANIN, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Nadia NEZZAR, Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_15-DE

Rapport de Monsieur DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_15-DE

Conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la nomenclature comptable M14 à laquelle il est soumis, le budget primitif du planétarium de la ville de Vaulx-en-Velin pour 2020 est équilibré à hauteur de 1 315 618,79 €.

La présentation de ce budget fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors des séances du Conseil municipal du 28 janvier, puis du 20 mai 2020.

Conformément à la nomenclature M14, les équilibres par chapitres en section de fonctionnement sont les suivants :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLÉ	BP 2019	BP 2020
011	Charges à caractère général	558 786,00	427 418,79
012	Charges de personnel et frais assimilés	810 000,00	858 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	30 000,00
Total des dépenses courantes des services		1 393 886,00	1 315 418,79
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	200,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 393 886,00	1 315 618,79
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	0,00	0,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(6)</i>	0,00	0,00
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>		0,00	0,00
TOTAL		1 393 886,00	1 315 618,79

Le chapitre 011 est en baisse, du fait de la fermeture de la structure durant le confinement, les dépenses de fluides sont le principal poste de dépense concerné.

L'augmentation du chapitre 012 est due à l'intégration de deux nouveaux agents et au maintien des rémunérations des vacataires durant la période de crise sanitaire.

Les autres charges de gestion courante du chapitre 65 regroupent les achats de nouveaux films (redevance pour concession de brevets).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 200 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

SLO

ID: 069-216902569-20200611-V_DEL_200611_15-DE

CHAPITRE	LIBELLÉ	BP 2	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	489 000,00	320 536,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	846 686,00	926 686,00
75	Autres produits de gestion courante	58 200,00	58 200,00
Total des recettes de gestion courante		1 393 886,00	1 305 422,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 393 886,00	1 305 422,00
042	<i>Opé. d'ordre de transferts entre sections</i>	0,00	0,00
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	
TOTAL		1 393 886,00	1 305 422,00
		R002 RÉSULTAT REPORTÉ	10 196,79
		TOTAL	1 393 886,00
			1 315 618,79

La vente de produits des services, du domaine et vente diverses (chapitre 70) est en baisse, du fait de la fermeture de l'équipement pendant plusieurs mois. Les recettes de billetterie sont évaluées à 264 000€.

Au chapitre 74, la subvention du budget principal de la ville vient équilibrer les dépenses et les recettes. Elle est fixée à 836 686 € pour 2020, contre 736 686 € pour 2019. L'augmentation de la participation de la ville vient compenser en partie la perte de recettes de billetterie. A cette subvention de la ville s'ajoute la subvention de la région Auvergne Rhônes Alpes (90 000 €).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 58 200 €.

Le résultat reporté de 2019 est intégré dès le budget primitif dans les recettes de fonctionnement (10 196,79 €).

En conséquence, je vous propose :

► d'adopter le budget primitif 2020 du budget du planétarium, ainsi équilibré en dépenses et en recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

SLO

ID : 069-216902569-20200611-V DEL_200611_15-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables ;

Vu l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Considérant l'équilibre proposé du budget primitif 2020 du planétarium ;

Entendu le rapport présenté le 11 juin 2020 par Monsieur Pierre Dussurgey, 1^{er} adjoint délégué aux finances et au sport ;

Après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'approuver le budget primitif 2020 du planétarium, équilibré comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses réelles	1 315 618,79
Recettes réelles	1 315 618,79

L'équilibre général du budget s'établit à **1 315 618,79 €**.

Nombre de suffrages exprimés : 37
Votes Pour : 27
Votes Contre : 7
Abstention : 3
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juin 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY